

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SARL MB/TITAN
--

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société MB, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont l'enseigne est SARL MB, et dont le siège social est sis 13, Bis Rue des Filatures 44190 CLISSON, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 830 758 280 (« Le Prestataire ») fournit aux Clients (« Les Clients ou le Client ») qui lui en font la demande un ou plusieurs services visés dans les présentes Conditions Générales de Vente à l'article 2 « OBJET DES PRESTATIONS » (Ci-après « la ou les Prestations »).

Le Client est informé avec le devis des Conditions Générales de Vente et peut les consulter à tout moment.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

Le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

ARTICLE 2 – OBJET DES PRESTATIONS

Le Prestaire propose la fourniture de plusieurs Prestations. Le Prestataire met à disposition du Client des ressources en ligne sur le Site Internet titan-info.fr permettant au Client de prendre connaissance et de comprendre les caractéristiques des Prestations proposées.

2.1. Site internet

Le Prestataire peut réaliser pour le compte du Client la création, la refonte, le design ainsi que l'optimisation d'un site internet (site vitrine, site catalogue, site e-commerce) fonctionnel compatible avec les supports existants.

Le Prestataire peut créer pour le compte du Client un espace blog intuitif et le conseiller afin de permettre une optimisation de son référencement auprès des principaux annuaires et moteurs de recherche notamment via l'adoption d'une stratégie de contenu.

Le Prestataire définit, en collaboration avec le Client, l'architecture de son Site internet afin d'améliorer la lisibilité des contenus par ses utilisateurs.

Le Client peut également solliciter le Prestataire en vue de l'installation d'un système de paiement avec contrôle bancaire au norme Européenne.

Le Prestataire accompagne et assiste le Client tout au long de la prestation.

2.2. Infogérance

Le contrat a pour objet, au choix du Client, le leasing ou la vente de matériel informatique ainsi que des services de protection, d'accompagnement ou d'intervention afin d'assurer le bon fonctionnement dudit matériel.

Sans signature du contrat aucune garantie n'est effective.

2.3. Logiciels

Le contrat a pour objet :

- Pour les logiciels EBP : le conseil sur le type de logiciel à installer, son installation, son paramétrage et sa personnalisation en fonction des besoins du Client.
- Aucune garantie de résolution de problème n'est fournie. La SARL MB/TITAN propose une GTI (garanti de temps d'intervention) jour ouvré.
- Pour la suite bureautique G-Suite Google Professionnel (workspace) : l'installation, le paramétrage et la formation à l'utilisation de la suite de logiciels bureautique G-suite.

2.4. Sauvegarde de données

Le contrat a pour objet l'installation d'un logiciel permettant la duplication et la mise en sécurité sur un espace de sauvegarde local ou externe, de données désignées par le Client contenues dans le système informatique du Client, notamment par la création et la mise en place de tâches de sauvegarde automatique.

2.5. Internet (fourniture d'un routeur de prêt)

Le contrat a pour objet le conseil, la proposition (accès 4G), Aucune perte de débit ou coupure de réseau ne pourra être reprocher. Pas de garantie de temps de rétablissement. Les demandes seront prises en compte dans les heures d'ouvertures.

2.6. Message audio

Le contrat a pour objet, au choix du Client, le conseil, la détermination ainsi que la fourniture d'un catalogue musical et/ou de messages personnalisés, d'accueil et/ou de répondeur, systématique dès la première sonnerie.

Le matériel mis à disposition du Client restera la propriété du Prestataire jusqu'à paiement complet de la Prestation.

ARTICLE 3 – DEVIS

L'accord sur la Prestation n'est parfait qu'après établissement d'un devis et acceptation expresse par écrit de la commande par le Client.

Le devis est valable 15 jours à compter de sa date d'émission et n'engage pas le Client tant que celui-ci n'a pas confirmé avoir accepté l'offre proposée. Ce délai est susceptible de varier en considération de la conjoncture et des garanties fournisseurs à la condition qu'un délai de validité différent soit stipulé dans

le Devis ou que le Prestataire communique un nouveau Devis par tous moyens au Client avant acceptation du Devis initial par ce dernier.

Passé ce délai, le Prestataire est autorisé à modifier le prix de sa Prestation.

L'acceptation du devis vaut acceptation et compréhension complète de l'ensemble des éléments contractuels, y compris des conditions générales de vente, par le Client.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser ou suspendre une commande avec un Client pour lequel il existerait un impayé concernant une commande antérieure.

I - SITE INTERNET

ARTICLE 4 – MISSIONS DU PRESTATAIRE

Dans le cadre d'une obligation de moyen dans l'exécution du contrat, le Prestataire s'engage à :

- Concevoir et mettre en ligne le site internet, conformément au devis, au cahier des charges accepté par le Client ;
- Apporter tout le soin nécessaire à la mise en œuvre d'un service de qualité ;
- Informer régulièrement le Client sur l'avancée de la réalisation du contrat ;
- Optimiser le référencement du Client ;
- Le cas échéant, installer un système de paiement avec contrôle bancaire aux normes européennes.

ARTICLE 5 – CAHIER DES CHARGES – MAQUETTE

Le Client et le Prestataire élaborent un cahier des charges du site internet à réaliser ou à refondre dans la limite de deux (2) versions.

Toute version supplémentaire pourra donner lieu à une facturation supplémentaire, sur une base horaire au temps passé.

Le Prestataire réalise à partir de ce cahier des charges une maquette du site internet dans la limite de deux (2) versions.

Toute version supplémentaire pourra donner lieu à une facturation supplémentaire, sur une base horaire au temps passé.

Le choix du design de la maquette est réalisé en concertation avec le Client.

Seuls les éléments figurant dans le cahier des charges et la maquette seront pris en compte dans la réalisation de la Prestation, à l'exclusion de toute demande parallèle, par mail, sms, téléphone, ou tout autre moyen.

Le Client devra en conséquence être le plus précis possible sur les caractéristiques esthétiques, graphiques et techniques du site internet, et prêter une attention particulière à la réalisation du cahier des charges et de la maquette.

A défaut, il ne pourra être reproché au Prestataire tout grief portant notamment sur l'esthétique du site internet, ou l'absence de fonctionnalités qui n'ont pas été spécifiés, au préalable, dans le cahier des charges.

Il appartient au Client d'être précis sur ses attentes et sur les fonctionnalités souhaitées ou attendues, sous réserve de leur faisabilité technique.

Le Client est informé que la refonte du site internet peut entraîner de nouvelles modalités de fonctionnement du site et que celles-ci peuvent nécessiter un investissement matériel et humain pour l'apprentissage de ces nouvelles modalités, ce qu'il reconnaît et accepte.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser une ou plusieurs demandes émises par le Client s'il estime que ces demandes ne sont pas conformes aux règles de l'art, aux standards de sa profession ou peuvent porter préjudice au Client ou à lui-même, notamment du point de vue de sa notoriété ou de son image de marque.

Si cette divergence de vue persiste, le Prestataire pourra mettre fin à sa mission.

Le Prestataire conservera l'acompte versé, à titre de rémunération pour le travail accompli.

La validation du cahier des charges et de la maquette devra intervenir par écrit, par tout moyen, et notamment par mail.

Une fois approuvé par les deux parties, ce cahier des charges et la maquette ne subiront plus aucune modification, afin de permettre de réaliser une version test du site internet (ci-après « l'environnement de test du site internet »).

Toute demande nouvelle qui nécessiterait une modification de la programmation pourra, au choix du Prestataire, faire l'objet d'un refus ou d'une facturation complémentaire sur devis préalable du Prestataire.

ARTICLE 6 – ENVIRONNEMENT DE TEST – RECETTAGE DU SITE INTERNET

Après validation du cahier des charges et de la maquette, le Prestataire lui propose un projet du site internet sous la forme d'un environnement de test.

Le Prestataire procède à l'installation du thème graphique, à la mise en place de l'arborescence et à l'intégration des textes, images et vidéos fournis par le Client.

Dans le cas où des modifications, retouches et autres prestations prévues au devis devaient engendrer un temps de réalisation excessif par rapport au délai normalement nécessaire, notamment pour l'exploitation des fichiers et documents fournis par le Client, une majoration au tarif horaire sera appliquée au prorata du temps passé.

Le Prestataire intègre les modules, extensions et plugins nécessaires et en conformité avec le cahier des charges (formulaire, diaporama, préparation au référencement, etc...). Certains plugins sous licence payante peuvent être utilisés et sont inclus dans le devis. Les versions des plugins, composants et modules installés sont récentes.

Le Prestataire informera le Client par mail de la finalisation de l'environnement de test du site internet.

Le Prestataire enverra un mail contenant un lien privé permettant au Client de consulter l'environnement test du site internet.

Le Client devra valider, par écrit, la conformité de l'environnement de test du site internet à ce qui a été convenu dans le devis, le cahier des charges et la maquette, pour procéder à sa mise en ligne.

A défaut de remarques dans un délai de quinze (15) jours à compter de la mise en ligne, le site internet sera réputé réceptionner et conforme au regard de l'obligation de délivrance. Le cas échéant, le Prestataire pourra faire signer un Procès-Verbal de réception au Client, lors de la mise en ligne du site internet. Le site internet sera alors réputé réceptionné dès la signature dudit Procès-Verbal.

Une fois le site internet mis en ligne, les changements souhaités par le Client, en dehors des bugs et modifications rendues nécessaires par la maintenance, feront l'objet d'une nouvelle facturation.

ARTICLE 7 – COLLABORATION ENTRE LES PARTIES

7.1. Fourniture des contenus

Le Client s'engage à fournir tous les éléments de textes, images, vidéos et sons nécessaires à la réalisation du contrat et à collaborer avec le Prestataire en mettant à sa disposition tout document ou information qui pourrait être demandé par le Prestataire.

Tous les contenus de textes et médias sont à fournir par le Client avant le commencement des travaux et dans leur intégralité, soit par fichier Word, soit par récupération sur l'ancien site internet. Les contenus fournis par le Client (sous réserve de validation d'une prestation d'intégration des contenus) devront être faits pour chaque page du site et être conformes à ses souhaits.

Le Client est tenu de relire très attentivement ses textes avant de les transmettre au Prestataire (orthographe, majuscules, singulier/pluriel, tournures de phrases, etc.).

Il demeure seul responsable du contenu du site internet.

Si le Client souhaite modifier des contenus préalablement intégrés par le Prestataire, cette nouvelle intégration pourra faire l'objet d'un supplément de facturation déterminé préalablement par les parties.

7.2. Délai de fourniture des contenus

Le Client s'engage à fournir l'ensemble des contenus au Prestataire, **sous un délai d'un (1) mois à compter de la date de validation du cahier des charges et de la maquette.**

Passé ce délai, le Prestataire sera en droit de facturer toutes les prestations de maintenance et d'hébergement du site internet, celui-ci devant assurer un travail pour assurer le maintien de l'environnement de test du site internet.

7.3. Planning – Livraison

La durée de réalisation de la prestation sera évaluée lors de l'étude préalable, avec si possible un planning convenu en commun accord entre les parties lors de la phase d'élaboration du cahier des charges.

Toute modification du fait du Client apportée postérieurement à la signature du devis et ayant pour conséquence un surcroît des charges et un allongement du temps prévu initialement fera l'objet d'une réévaluation des délais de livraison.

Le Prestataire s'engage à respecter au mieux le délai annoncé et à informer régulièrement le Client de l'avancée des travaux.

Le délai de livraison ne dépend pas uniquement du Prestataire mais du Client à qui il appartient de fournir les éléments nécessaires à la réalisation des travaux (documents, contenus, codes d'accès au serveur d'hébergement, etc...).

Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de retard occasionné par le Client en conséquence de la transmission insuffisante ou tardive de ces éléments.

Le Prestataire se réserve le droit de suspendre toute commande dans l'attente des éléments du Client devant figurer dans le cadre de celle-ci ou dans l'attente d'un règlement, sans préjudice ni contrepartie financière et sans que cela ne constitue un motif de résiliation de la commande.

Les retards de livraison ne peuvent justifier l'annulation de la commande par le Client, ni donner lieu au paiement de dommages et intérêts, indemnités ou pénalités.

7.4. Propriété intellectuelle

Le Client doit impérativement s'assurer qu'il est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle afférents à ces éléments ainsi qu'aux autres documents de toute natures présents sur son site internet et que les ressources fournies ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers.

Le Client est informé que les publications constituent notamment des œuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs au sens de l'article L 112-2 1^{er} et 2^{ème} du Code de la Propriété Intellectuelle. Le Client s'engage en conséquence à faire figurer sur les pages de son site internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des textes et/ou images repris et à effectuer toutes les demandes nécessaires, conformément à la loi française en vigueur.

Le Client s'engage à ne fournir au Prestataire que des documents réels et représentatifs de son entreprise et non des ressources en provenance de la concurrence.

7.5. Collaboration active

Le Client s'engage à collaborer activement avec le Prestataire en lui fournissant dans les délais utiles les informations et documents nécessaires à la bonne exécution du contrat. Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable en cas de retard dans l'exécution des travaux dû au non-respect de cet engagement par le Client.

7.6. Sauvegarde des contenus

Le Client s'engage à conserver l'intégralité des originaux de toutes les ressources fournies au Prestataire qui ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte lors de modification du site internet par le Prestataire ou par toute autre personne.

7.7. Informatique et Libertés

Le Client s'engage à respecter les dispositions relatives aux mentions légales obligatoires à insérer sur son site internet en vertu de la loi du 30 septembre 1986 modifiée et celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en particulier celles relatives aux déclarations des traitements automatisés d'informations nominatives auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

7.8. Paiement

Le Client s'engage à régler les sommes dues dans les délais indiqués dans le devis.

ARTICLE 8 – DROIT DE PUBLICITE

8.1. Références

Le Client autorise le Prestataire à citer son nom, sa dénomination sociale ainsi que son adresse URL et les copies d'écran de ses pages Web, à titre de références pour la promotion commerciale du Prestataire.

8.2. Mention en bas de page

Le Client s'engage à faire figurer en bas de chaque page de son site internet la mention discrète « site réalisé par : « SARL MB/TITAN » ou « création de site internet : SARL MB/TITAN » éventuellement accompagné d'un lien pointant vers <https://titan-info.fr> et d'un logo.

ARTICLE 9 – GARANTIE

La garantie ne porte que sur les prestations décrites dans le contrat/devis signé et accepté par le Client.

Le Client doit vérifier le bon fonctionnement de son site internet une fois que celui-ci aura fait l'objet d'une mise en ligne.

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits Services à l'exclusion de toute négligence, faute du Client, ou résultant d'une intervention du Client ou d'un tiers autre que le Prestataire.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la mise en ligne officielle de son site internet.

Le Prestataire s'engage à remédier à tout problème de fonctionnement résultant d'un défaut de conception ou d'exécution de ses prestations, en lien avec les spécifications convenues entre lui et le Client, dans le cadre du cahier des charges ou des échanges avant réalisation du Devis.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture du site internet, ce que le Client reconnaît et accepte.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE

10.1. Champ d'application

Le Client est responsable de son site internet et ce dès la mise en ligne. Le Prestataire sera en conséquence totalement exonéré de responsabilité à compter de la livraison du site internet.

Le Client est propriétaire du site internet et est libre de la gestion du contenu et de l'administration de celui-ci. Le Client déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et reconnaît en particulier les points suivants : les données circulant sur l'Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels.

Le client est informé que la Prestation est pensée pour être consultable sur les versions à jour des navigateurs chrome, safari et Firefox. Le Prestataire ne saurait être responsable d'incompatibilités, affichages ou fonctionnalités dégradées avec des navigateurs ou système d'exploitation obsolètes.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de problèmes liés au référencement, à la fiabilité de la transmission de données, aux temps d'accès, à la rapidité de chargement du site internet.

Le Client est informé qu'un site internet peut devenir partiellement ou totalement obsolète du fait de l'évolution des nouvelles technologies et qu'il peut être amené à faire réaliser une nouvelle prestation de refonte ou de création de site internet dans cette hypothèse.

Le Prestataire exécutera ses prestations en respectant les règles de l'art en usage dans la profession. Il est expressément stipulé que le Prestataire n'est pas tenu par une obligation de résultat mais par un engagement de moyens.

10.2. Contenu du site internet

Le Client est seul responsable des propos et des contenus de son site internet, de l'ensemble des informations qui y sont communiquées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. En conséquence, le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

Avant de transmettre un élément graphique ou textuel au Prestataire pour la bonne réalisation du contrat, le Client doit s'assurer qu'il dispose de tous les droits de reproduction et d'utilisation de cet élément. Seule la responsabilité du Client est engagée à ce titre.

Le Client est civilement et pénalement responsable de la moralité, du respect des lois et règlements notamment en matière de protection des mineurs et du respect de la personne humaine ainsi que de ses

données personnelles et des droits des tiers notamment en matière de propriété intellectuelle ainsi que de l'ensemble des données communiquées. Le Client s'engage à respecter les principes universels d'usage de l'Internet.

Le Client s'engage à ne pas proposer de pages, textes, images, sons, vidéos ou autres animations non conformes à la législation française. Le Client s'engage à ne pas utiliser de lien hypertexte pointant vers des sites ou des pages allant à l'encontre des lois françaises ou internationales ou pouvant nuire à l'image du Prestataire.

10.3. Légalité

Le Client ne doit pas, de quelque manière que ce soit, par exemple par des bandeaux publicitaires, porter atteinte à la loi, à l'ordre public, aux bonnes mœurs et/ou aux droits des tiers (droit des marques, droit d'auteur, protection des mineurs, protection des bases de données, etc.). Le Client s'engage notamment à ne pas proposer de contenus à caractère pornographique, ni proposer ou laisser proposer des prestations commerciales qui ont un caractère pornographique et/ou érotique ou manifestement illicite ou attentatoire à l'ordre public (violence, vente de stupéfiants, incitation à la haine raciale, fourniture de produits ou services strictement prohibés sur le territoire, etc...).

Le Prestataire décline toute responsabilité légale et morale si le Client a trompé le Prestataire quant au futur contenu du site contraire aux bonnes mœurs ou à contenu illégal, que ce soit en cours de mission ou après. Si un Client commande un tel service à l'insu du Prestataire, le Prestataire se réserve le droit de divulguer toute information à la police et à la Justice. Le Client sera tenu d'enlever sans délai toute référence au Prestataire sur son site internet.

10.4. Préjudices indirects

En aucun cas, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée pour les préjudices indirects, tels que les préjudices financiers ou commerciaux, perte de commandes, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image de marque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système).

Le Prestataire ne saurait-être tenu pour responsable d'éventuelles pertes d'exploitation résultant d'une indisponibilité temporaire ou permanente, partielle ou totale d'une boutique de commerce électronique.

10.5. Informations légales

La responsabilité du Prestataire ne saurait en aucun cas être engagée en cas de non-respect par le Client des autorisations légales et réglementaires, notamment en ce qui concerne le traitement des données.

La rédaction de « mentions légales », de « conditions d'utilisation », de « conditions générales de ventes », l'information à la CNIL, l'information sur les cookies ainsi que toutes autres obligations légales non prévues dans le devis n'entre pas dans le cadre du contrat. En aucun cas, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée au titre de ces défaillances ou manquements qui, n'entrant pas dans le cadre du contrat, sont de la responsabilité du Client.

10.6. Protection des données

Le Prestataire décline toute responsabilité en cas d'intrusions malveillantes de tiers sur le site internet et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du Client ; de vol et détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client ; de contamination par virus des données et/ou logiciels du Client étant précisé que la protection de ceux-ci incombe au Client ; de dommages que pourraient subir les équipements du Client, le Prestataire n'ayant aucune intervention à faire sur ceux-ci.

10.7. Limites de responsabilité : thème et plugins

10.7.1. Le Prestataire décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'un thème premium ou gratuit qui ne serait plus développé par la suite et qui serait devenu incompatible avec la dernière version de WordPress. Dans ce cas précis, la maintenance du thème ne pourra plus se faire par le Prestataire, sans droit à indemnités. En tout état de cause, le Prestataire pourra proposer au Client un nouveau devis pour l'installation d'un autre thème.

10.7.2. Les réalisations du Prestataire utilisent des logiciels développés par des tiers tel que WordPress, des plugins, un thème gratuit ou premium. En aucun cas, le Prestataire ne peut être tenu pour responsable des anomalies, bugs ou dysfonctionnement de ces outils qui demeurent sous la responsabilité de leurs auteurs, pas plus que des services qui y sont éventuellement associés (réseaux sociaux, etc.).

10.7.3. Le Prestataire prend à sa charge les premiers frais inhérents au thème et aux plugins premium sous licence payante. En tout état de cause, le Prestataire pourra proposer au Client un nouveau devis pour l'installation d'un autre thème ou plugin.

10.8. Limites de responsabilité : Internet et FAI

Le Prestataire ne peut être tenu responsable de la perte de données sur les serveurs d'hébergement. Cependant le Prestataire s'engage à tout mettre en œuvre pour sécuriser les données du Client dans la limite de son champ d'action. Il s'agit ici d'une obligation de moyens.

Le Prestataire ne serait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation du Client et/ou d'une défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, le Prestataire informe le Client que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

10.9. Dommages et intérêts

Le Client s'engage à prendre à sa charge toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre le Prestataire et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre des présentes Conditions Générales de Vente.

En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge du Prestataire, si sa responsabilité était engagée, sera limité soit au montant des sommes effectivement versées par le Client au Prestataire pour la période considérée ou facturée au Client par le Prestataire soit au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité du Prestataire a été retenue étant précisé que sera retenu le montant le plus faible de ces sommes.

ARTICLE 11 – GESTION DU SITE PAR LE CLIENT

11.1. Formation de base

Le Prestataire est en mesure de lui apporter une formation de base à la gestion de son site internet. Cette formation doit permettre au Client de rajouter sur son site des articles, des pages et/ou d'effectuer des modifications de textes, ajout/suppression de photos, etc. En aucun cas, cette formation ne peut être assimilée à une formation complète à la création et à la gestion de site internet sous WordPress ou aux langages de programmation.

Toute formation de base prévue dans le devis initial devra être effectuée par le Client dans un délai de trois (3) mois après la livraison du site internet. A la demande du Client, le Prestataire peut lui proposer par la suite d'autres formations complémentaires sur devis.

11.2. Limites de responsabilité

Le Prestataire n'a aucune obligation de contrôle sur les modifications apportées sur le site internet par le Client ou par toute autre personne ne travaillant pas pour le Prestataire.

Le Client, ou la personne désignée par lui, administrant le site internet par l'ajout de pages, d'articles et de médias est tenu de tenir en bon ordre la bibliothèque de médias. Le Client doit notamment supprimer les images en plusieurs exemplaires ou inutilisées. Afin de pouvoir garantir une bonne stabilité dans les sauvegardes du site internet, le Client prendra notamment garde à ne pas nommer les images avec des accents. Le Client a une obligation d'auto-contrôle sur les modifications qu'il apporte sur le site internet. Le Prestataire ne sera en aucun cas responsable de la perte de données survenu à la suite d'une négligence du Client.

En cas de dysfonctionnement du site internet dû à une mauvaise manipulation de la part du Client, le Prestataire facturera d'office au Client les heures de maintenance qui auront été nécessaires au rétablissement du bon fonctionnement du site.

Le Prestataire décline toute responsabilité quant au bon maintien du site internet si le Client réalise lui-même les mises à jour de WordPress, du thème et/ou des plugins utilisés. Si le site internet venait à subir un quelconque dommage à la suite de l'intervention du Client, le Prestataire émettra une facture correspondante aux travaux nécessaires pour le bon rétablissement du site internet.

Le Client qui interviendra sur le code source le fera à ses risques et périls et le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable du dysfonctionnement du site.

Le Prestataire décline toute responsabilité dans le cas où les interventions de maintenance devaient s'avérer impossibles à effectuer du fait de la gravité des dommages subis à la suite des modifications faites par le Client sur le site internet.

II – INFOGERANCE

ARTICLE 12 – MISSIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage, selon les modalités précisées dans le Devis ou dans le contrat conclu avec le Client, à louer avec option d'achat ou vendre du matériel informatique et à proposer des services de protection, d'accompagnement ou d'intervention afin d'assurer le bon fonctionnement dudit matériel (le « Produit »).

ARTICLE 13 – RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE – GARANTIE

Le Prestataire s'engage à respecter au mieux les délais de livraison convenus dans le devis initial.

Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas de retard indépendant de sa volonté.

La garantie ne porte que sur les prestations décrites dans le contrat/devis signé et accepté par le Client.

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits Produits ou Services à l'exclusion de toute négligence, faute du Client, ou résultant d'une intervention du Client ou d'un tiers autre que le Prestataire.

La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par le Prestataire. Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié.

Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Fournisseur, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de DEUX (2) mois à compter de leur découverte, hors dispositions légales en vigueur au moment de la conclusion du contrat initial plus favorables au Client.

Le Prestataire remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés défectueux. Cette garantie couvre également les frais de main d'œuvre.

Le remplacement des Produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

La garantie enfin, ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation.

Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du Produit.

III – LOGICIELS

ARTICLE 14 – MISSIONS DU PRESTATAIRE

Dans le cadre d'une obligation de moyen dans l'exécution du contrat, le Prestataire s'engage à :

- Conseiller, installer, paramétrer et personnaliser les logiciels EBP, en considération des besoins du Client, parmi lesquels :
 - EBP Devis Facturation
 - EBP Gestion Commerciale
 - EBP Gestion Commerciale Pro
 - EBP Point de Vente
 - EBP Devis Facturation Bâtiment
 - EBP Bâtiment
 - EBP Gestion Bâtiment
 - EBP Comptabilité
- Installer, paramétrer et former à l'utilisation de la suite de logiciels bureautique G-suite.

L'installation des logiciels s'effectuera soit en version local soit via la souscription d'un abonnement en conformément aux précisions stipulées dans le devis.

ARTICLE 15 – RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE – GARANTIE

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des Services et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits Services à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client ou d'un tiers autre que le Prestataire.

Le Prestataire ne saurait être responsable d'incompatibilités, affichages ou fonctionnalités dégradées avec des navigateurs ou système d'exploitation obsolètes. Aussi le Prestataire ne pourrait voir sa responsabilité engagée du fait de l'obsolescence du logiciel installé survenue postérieurement à la date d'installation de ce dernier.

De même, le Prestataire n'étant pas à l'origine de la conception des logiciels installés, le Client ne pourra engager que la responsabilité de l'éditeur du logiciel pour tout dommage résultant d'un défaut du logiciel non imputable au Prestataire.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Fournisseur, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de DEUX (2) mois à compter de leur découverte, hors dispositions légales en vigueur au moment de la conclusion du contrat initial plus favorables au Client.

Si la responsabilité du Prestataire venait à être retenue, ce dernier rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services jugés défectueux.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Services en cas d'installation en version local ou au montant HT payé par le Client sur les six (6) derniers mois en cas d'abonnement.

IV – SAUVEGARDE DE DONNÉES

ARTICLE 16 – MISSIONS DU PRESTATAIRE

Dans le cadre d'une obligation de moyen dans l'exécution du contrat, le Prestataire propose une solution de sauvegarde externalisée 100% automatique.

Le Prestataire s'engage à installer un logiciel permettant la duplication et la mise en sécurité sur un espace de sauvegarde local ou externe, de données contenues dans le système informatique du Client.

Le logiciel installé par le Prestataire permet la création de tâches de sauvegardes planifiées et automatisées selon des règles prédéfinies.

L'ensemble des données sauvegardées sur l'espace de sauvegarde du Prestataire sont chiffrées en AES 256.

L'ensemble des données sauvegardées peuvent être restaurées via un accès nomade aux données 24h/24 depuis internet et via le logiciel du Prestataire.

La Prestation comprend une assistance technique en vue de l'installation et du paramétrage à distance des sauvegardes par le Prestataire.

ARTICLE 17 – MODALITÉS DE LA PRESTATION

Le contrat est conclu pour une durée de deux (2) ans à compter de sa conclusion.

A défaut pour l'une des parties de notifier, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois (3) mois avant la date d'échéance, sa décision de ne pas renouveler le contrat, le contrat est de plein droit reconduit par périodes successives de douze (12) mois.

ARTICLE 18 – CONDITIONS D'UTILISATION PAR LE CLIENT

18.1. Conditions préalables

Pour bénéficier de la Prestation, le Client doit disposer, à ses frais et sous sa responsabilité d'une connexion à distance. Le Client est informé que le réseau Internet présente des aléas techniques et des risques de sécurité extérieurs aux moyens techniques mis en œuvre par le Prestataire dans le cadre de la Prestation. Le Prestataire n'est pas responsable des défaillances des fournisseurs d'accès Internet ou autres opérateurs de réseaux de transport de données tiers (notamment défaut de fiabilité des lignes de connexion, fluctuation de la bande passante, interruptions, etc.), y compris des conséquences de telles défaillances, notamment lorsqu'elles entraînent une indisponibilité et/ou une discontinuité des Prestations.

18.2. Contenus

Sous réserve de stipulations contraires figurant dans le Devis, le Prestataire n'intervient pas dans la gestion des contenus et s'interdit d'accéder à ceux-ci à d'autres fins que pour les besoins de l'exécution de la Prestation. Le Prestataire n'effectue aucune opération de contrôle, de validation ou de mise à jour desdits contenus ni aucune sauvegarde spécifique du contenu stocké dans le cadre de la Prestation.

Il appartient en conséquence au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses contenus afin de se prémunir contre les risques de perte ou de détérioration, quelle qu'en soit la cause.

Les contenus doivent être licites et être utilisés conformément aux règles de l'art et aux lois et réglementations en vigueur. Toute utilisation de contenus illicites (notamment diffusion, publication, stockage ou transmission de contenus à caractère pédopornographique, faisant l'apologie ou incitant à la commission de crimes contre l'humanité, d'actes de terrorisme, de pédophilie, d'antisémitisme, de racisme ou autres, ou encore de contenus incitant à la haine) ainsi qu'en cas d'utilisation illicite ou abusive de contenus (par exemple utilisation de contenus faite en violation de droits appartenant à des tiers) dans le cadre de la Prestation est prohibée et peut donner lieu, à discrétion du Prestataire, à la suspension immédiate de tout ou partie des Prestations fournies, à la désactivation du compte du Client et/ou à la résiliation du contrat aux torts du Client, sans préjudice des poursuites et demandes d'indemnisation que le Prestataire se réserve le droit d'effectuer.

18.3. Suspension de Services.

Le Prestataire se réserve le droit de suspendre tout ou partie des Prestations, dans l'hypothèse :

- d'un risque avéré pour la stabilité et/ou la sécurité des systèmes et environnements du Prestataire, des services et/ou des données du Client ;
- d'une demande émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente ;
- d'une notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique ;
- du non-respect de tout ou partie des présentes.

Une telle suspension peut intervenir immédiatement et sans préavis en cas d'urgence ou de nécessité.

Dans la mesure du possible, et sous réserve des cas de réquisitions judiciaires et administratives et du non-respect des présentes, le Prestataire veille à limiter l'impact de la suspension sur le fonctionnement normal des Services. Les suspensions susvisées ne déchargent aucunement le Client de son obligation de payer l'intégralité des montants dus au Prestataire au titre du contrat, sans préjudice de la possibilité, pour le Client, d'engager la responsabilité du Prestataire sauf si les prestations résultent exclusivement d'un manquement du Prestataire à l'exécution de ses obligations.

ARTICLE 19 – RESPONSABILITÉS

19.1. Responsabilité du Prestataire - Garantie

Le Prestataire s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'une Prestation de qualité, conformément aux caractéristiques et modalités stipulées dans le Devis.

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des Prestations et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits Services à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client ou d'un tiers autre que le Prestataire.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée à la moindre des deux sommes suivantes :

- Au montant payé par le Client au Prestataire au cours des six (6) derniers mois précédant la demande d'indemnisation du Client, en contrepartie de la Prestation impactée.
- Au préjudice direct subi par le client.

En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée dans les situations ci-après énumérées :

- utilisation des services non-conformes aux conditions prévues au présente ;
- inexécution, défaillance, dysfonctionnement ou indisponibilité des services résultant d'un tiers, du client et/ou d'un produit tiers ;
- dommages indirects tels que, sans que cette liste soit exhaustive, tout préjudice ou trouble commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque ou aux informations confidentielles du Client ;
- perte, divulgation ou utilisation illicite ou frauduleuse de moyens d'authentification des utilisateurs du fait du client ou de tiers.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Fournisseur, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de DEUX (2) mois à compter de leur découverte, hors dispositions légales en vigueur au moment de la conclusion du contrat initial plus favorables au Client.

Si la responsabilité du Prestataire venait à être retenue, ce dernier rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services jugés défectueux.

19.2. Responsabilité du Client

Le Client est responsable de la gestion et de la confidentialité de ses moyens d'authentification, nécessaires pour se connecter et bénéficier des Prestations. Le Client s'assure notamment que son personnel ainsi que tous tiers ont connaissance et respectent les règles de l'art permettant de préserver la confidentialité de leurs moyens d'authentification. Le Client supporte seul les conséquences pouvant résulter de la perte, la divulgation, ou l'utilisation frauduleuse ou illicite des moyens d'authentification fournis à son personnel ou aux tiers, la responsabilité du Prestataire ne pouvant en aucun cas être engagée à ce titre. Le Client s'engage à informer le Prestataire sans délai, de toute perte ou divulgation éventuelle des moyens d'authentification, et à procéder immédiatement au renouvellement desdits moyens d'authentification.

Le Client assume l'ensemble des risques et périls liés à ses activités et est notamment seul responsable de l'utilisation des Prestations mis à sa disposition par le Prestataire et du respect des dispositions des Présentes, y compris lorsque les Prestations mises à sa disposition sont utilisées par ou pour le compte de tiers.

Le Client demeure notamment responsable :

- La vérification de la bonne réalisation de la sauvegarde est à la charge du client (depuis son poste ou son logiciel en ligne). Si celle-ci ne fonctionne pas il est à sa charge de nous prévenir.
- de l'adéquation des Prestations commandées à ses besoins et aux besoins des tiers par ou pour le compte desquels elles sont utilisées ;
- des contenus tels qu'informations, données, fichiers, systèmes, applications, logiciels, sites internet et autres éléments reproduits, hébergés, installés, collectés, transmis, diffusés ou publiés, et plus généralement utilisés et/ou exploités dans le cadre des Prestations ;
- de la gestion et l'utilisation desdits contenus (notamment leur contrôle, validation, mise à jour, suppression, sauvegarde, ainsi que de toute mesure de nature à se prémunir contre les pertes et altérations de contenus), y compris lorsqu'ils appartiennent à des tiers ou qu'ils sont utilisés ou exploités par ou pour le compte de tiers ;
- du respect des lois et réglementations en vigueur.

Lorsque le client utilise les Prestations dans le cadre d'une activité professionnelle, ou lorsqu'il agit pour le compte de tiers, il s'engage à souscrire, auprès d'un organisme notoirement solvable, une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble des dommages susceptibles de lui être imputés, et s'engage à maintenir cette assurance (ou toute autre assurance équivalente) pendant toute la durée du contrat.

V – STIPULATIONS COMMUNES

ARTICLE 20 – MODIFICATION OU ANNULATION DE COMMANDE

Toute modification ou annulation de prestation par le Client devra donner lieu à un courriel de confirmation de la part du Prestataire.

20.1. Modification

La prestation comprend uniquement les services spécifiés dans le devis et approuvés par le Client. Aucun devis ne peut être modifié sans l'accord express de chacune des deux parties. Toute modification ou ajout ultérieur apporté au devis initial fera l'objet d'un nouveau devis et/ou d'une nouvelle facturation.

Toute modification de devis demandée par le Client et approuvée par le Prestataire pourra donner lieu à des délais de livraison supplémentaires.

20.2. Annulation

En cas d'annulation de la Commande par le Client après la signature et la réception du devis/Bon de commande et avant le démarrage des travaux, pour quelque raison que ce soit, un pourcentage d'un montant de 40 % du montant total de la facture sera demandé à titre de dommages et intérêts et de compensation pour services rendus.

En cas d'annulation de la Commande par le Client pendant la réalisation des travaux, le Prestataire se réserve le droit de retenir une somme au prorata des travaux effectués.

En cas d'annulation de la commande par le Client pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article 22.3 des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation d'une commande ou rupture d'un contrat du fait du Prestataire ne résultant pas d'un cas de force majeure et que les raisons de l'annulation n'engagent pas le Client (comportement illicite, défaut de paiement, etc.), le Prestataire s'engage à reverser au Client l'intégralité des sommes perçues dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la déclaration d'annulation ou de rupture.

ARTICLE 21 – DROIT DE RETRACTATION

21.1. Clients professionnels

En dehors des exceptions stipulées à l'article 17.2 des présentes, le Client professionnel ne bénéficiera pas d'un délai de rétractation, ce qu'il reconnaît et accepte.

21.2. Clients professionnels au sens de l'article L.221-3 du code de la consommation

Hormis le cas dans lequel les trois conditions cumulatives suivantes sont réunies :

- le contrat est un contrat conclu hors établissement au sens de l'article L.221-1 du Code de la consommation ;
- le contrat conclu n'entre pas dans le champ de l'activité principale du Client ;
- le Client Professionnel emploie au maximum cinq (5) salariés,

Le Client professionnel ne bénéficiera pas d'un délai de rétractation.

En tout état de cause, le Client reconnaît que la réalisation des Prestations du Prestataire entre dans le champ de son activité principale, et qu'il a toute capacité pour signer le contrat du Prestataire.

Les modalités du droit de rétraction du professionnel remplissant l'ensemble des conditions énumérées ci-dessus sont ci-dessous stipulées.

Le Client professionnel qui agit à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité principale et ayant un nombre de salariés employés inférieur ou égal à cinq dispose, conformément à la loi, d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation auprès du Prestataire et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin de remboursement.

Le droit de rétractation ne s'applique pas si les Prestations ont été pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation, à la demande expresse du Client, qui a expressément renoncé à son droit de rétractation, conformément à l'article L.221-28 1° du code de la consommation.

Le droit de rétractation ne s'applique pas aux Prestations de fourniture de contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation, conformément à l'article L.221-28 13° du code de la consommation.

Le droit de rétractation ne s'applique pas non plus aux Prestations de fourniture de contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation.

De même, le droit de rétractation ne s'applique pas non plus en cas de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés, conformément à l'article L.221-28 3° du code de la consommation.

Le droit de rétractation peut être exercé à l'aide du formulaire de rétractation ci-joint ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter et notamment par courrier postal adressé à la l'adresse mail contact@titan-info.fr ainsi que par courrier au siège social du Prestataire, en mentionnant la commande concernée par cette rétractation.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Services commandés est remboursé.

Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la réception, par le Prestataire, de la notification de la rétractation du Client.

ARTICLE 22 – TARIFS ET PAIEMENT

22.1. Tarifs

Les prestations de services sont fournies aux tarifs du Prestataire en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le barème du Prestataire, le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client.

Les tarifs s'entendent nets et HT.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de Prestations de services.

En contrepartie des prestations mentionnées dans le devis accepté par le Client, celui-ci s'engage à payer le Prestataire du montant des tarifs spécifiés sur le devis. Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services du Prestataire.

Les prix des prestations peuvent évoluer à tout moment sauf pour les devis acceptés et retournés au Prestataire. Les tarifs servant de base de facturation sont des prix unitaires.

Pour les contrats en tacite reconduction à échéance mensuelle ou annuelle, une augmentation peut -être appliquée dans la limite de 8%.

Concernant les refacturations des licences logicielles, si celles-ci excèdent 8%, les CGV de l'éditeur s'appliquent.

22.2. Modes de règlement

Le Client doit régler le prix selon les spécifications prévues sur le devis, soit par virement bancaire sur le compte du Prestataire.

Toute contestation ou réserve relative à une facture devra être notifiée au Prestataire au plus tard dans les cinq (5) jours de sa réception. A défaut, la facture sera considérée comme définitivement acceptée par le Client et la créance correspondante comme incontestable.

22.3. Modalités de paiement

Le devis précise les modalités de paiement qui sont les suivantes :

22.3.1. Site internet

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Acompte de 30% à la commande
- Règlement de 30% à la validation du cahier des charges et de la maquette
- Règlement de 30% à la validation de l'environnement de test
- Le solde une fois le développement terminé, même si le site n'est pas en ligne et les données sont en attente de la part du client, à régler à réception de facture.

22.3.2. Infogérance

22.3.2.1. En cas de vente de matériel informatique

- Acompte de 30% à la commande
- Le solde une fois la commande livrée, à régler à réception de facture ou à 30 jours date de facture, sous réserve d'un mandat SEPA.

22.3.2.2. En cas de leasing du matériel informatique

Règlement conformément au contrat de location du matériel informatique. Le matériel restera la propriété du Prestataire. Le Client assumera les risques survenant le matériel informatique pendant toute la durée où le matériel sera en sa possession.

22.3.3. Logiciels

- Acompte de 30% à la commande
- Le solde une fois la Prestation réalisée, à régler à réception de facture ou à 30 jours date de facture, sous réserve d'un mandat SEPA.

En cas d'abonnement, outre l'éventuel coût de l'installation des logiciels, la Prestation sera réglée par échéance mensuelle ou annuelle, par avance, conformément aux stipulations du devis et type de logiciel.

22.3.4. Sauvegarde de données

- Le solde une fois la Prestation réalisée, à régler à réception de facture ou à 30 jours date de facture, sous réserve d'un mandat SEPA.

22.4. Retard de paiement

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la facture, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 1% du montant TTC du prix de la Prestation figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquis au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

En cas de paiement échelonné, le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

Le Client doit procéder au règlement des pénalités de retard concomitamment au règlement de sa facture. Les pénalités de retard sont dues et sont exigibles dès lors que le Client n'a pas procédé au règlement de sa facture à l'échéance

Tout Client professionnel en situation de retard de paiement est également redevable à l'égard du Prestataire d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, en plus des pénalités de retard. Dans l'hypothèse où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de la pénalité forfaitaire, le Prestataire pourra demander une indemnisation complémentaire sur présentation d'un justificatif.

Le Prestataire se réserve de plein droit la faculté de suspendre les travaux en cours jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution ne lui soit imputable.

ARTICLE 23 – INCAPACITE DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail du Prestataire ou d'un de ses salariés, par suite de maladie ou d'accident, pour une durée supérieure à un (1) mois, le Prestataire se réserve le droit de suspendre les contrats en cours, et/ou modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'une quelconque indemnité ou de dommages et intérêts, cette incapacité étant réputée entre les parties comme un événement de force majeure.

Le Prestataire se doit d'avertir le Client dans les sept (7) jours ouvrés de la survenance de l'incapacité de travail et de la mise en œuvre de cette clause.

ARTICLE 24 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Prestataire. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est le Prestataire. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Prestataire s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : compta@titan-info.fr. En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

ARTICLE 25 – FORCE MAJEURE

Constitue un cas de force majeure tout événement hors de contrôle, inévitable et indépendant de la volonté des parties et notamment le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, panne d'électricité, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes au Client. Constitue également un cas de force majeure le piratage du système, la coupure du réseau internet, l'invalidité ou la maladie grave du dirigeant du Prestataire. Tout cas de force majeure précédemment susvisé constitue une cause d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 26 – CONFIDENTIALITE

Chacune des parties s'engage à conserver confidentiels, pendant la durée du contrat et après son expiration, l'ensemble des informations, documents, savoir-faire, base de données, mots de passe et codes confidentiels en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

ARTICLE 27 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, logiciels, infrastructures, documentations, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles, prototypes, logiciels, infrastructures, documentations, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 28 – PROPRIETE DES SITES INTERNET

Le Site internet, créé par le Prestataire, ne peut être exploitée que dans les conditions convenues entre le Client et le Prestataire.

Une fois la Prestation intégralement payée, tout droit d'exploiter le Site internet créé appartiendra au Client sous réserves des stipulations figurant au présent article.

Les fichiers de productions ainsi que les sources restent la propriété exclusive du Prestataire, seul le produit final peut être exploité par le Client.

Tout Site internet conçu ou modifié par le Prestataire révèle ses process, lesquels sont le résultat de plusieurs années d'expériences, garantissant des prestations de qualité, et est à ce titre protégé par la propriété intellectuelle. Le Prestataire reste naturellement titulaire du droit d'auteur rattaché au Site Internet.

Toute reproduction totale ou partielle du Site ou de son contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

De même, le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, maquettes ou prototypes réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture de la Prestation au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles, maquettes et prototypes sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Le Site internet demeure inaccessible pour une période de deux ans à compter de sa création.

Si le Client vient à céder le Site au cours de ses deux premières années d'utilisation, il sera redevable envers le Prestataire d'une somme forfaitaire de CINQ MILLE (5 000) euros venant en dédommagement du préjudice subi par celui-ci.

Par ailleurs, le Client qui confie un Site internet initialement réalisé par le Prestataire à un tiers, possibilité offerte au terme d'une période de deux ans à compter de la création du Site ou après accord écrit du Prestataire, s'engage à ce que ce dernier s'interdise d'exploiter ledit Site comme base qu'il dupliquerait afin de le revendre pour son propre compte. Par cet engagement, le Client se porte fort des faits du tiers auquel le Site internet a été confié et reconnaît qu'il peut être condamné à des dommages et intérêts si le tiers ne respecte pas cette obligation.

ARTICLE 29 – LITIGES

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRESENT CONTRAT ET LES ACCORDS QUI EN DECOULENT POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESOLUTION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES (44)

ARTICLE 30 – LANGUE DU CONTRAT – DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions générales et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 31 – INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client professionnel, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

Le Client professionnel au sens de l'article L.221-3 du code de la consommation reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Service ;
- le prix des Services et des frais annexes ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander une prestation auprès du Prestataire emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

FORMULAIRE DE RETRACTATION

Le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si le Client souhaite se rétracter de la commande passée sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation stipulées à l'article 21 des Conditions Générales de Vente applicables ou prévues par dispositions légales (article L221-18 et suivants du code de la consommation).

A l'attention de la société SARL MB/TITAN, 13 Bis, Rue des Filatures 44190 CLISSON

- Commande du
- Numéro de la commande :
- Nom du Client :
- Adresse du Client :

Signature du Client (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

DEMANDE EXPRESSE D'EXECUTION IMMEDIATE DE LA PRESTATION ET RENONCEMENT EXPRES AU DROIT DE RETRACTION

(En cas d'application de l'article 21.2)

Rédiger la mention suivante :

« En application de l'article L221-5 du Code de la consommation, L.221-28 du code de la consommation et de l'article 21.2 des présentes Conditions Générales de Vente, je demande à la SARL MB/TITAN de procéder l'exécution de la prestation de service convenue le (date de la commande) dans la commande n° (numéro de commande) avant l'expiration du délai de rétractation. Par conséquent je renonce expressément à mon droit de rétractation. »

Date et signature du Client